

PLATEFORME DES CHAMPIONS DES
TENURES FONCIERE ET FORESTIERE
TENFOREST - Burkina Faso

PROJET DE SECURISATION DES DROITS FONCIERS COLLECTIFS DES FEMMES EN MILIEU RURAL AU BURKINA FASO (PDFCOF)



Décembre 2025

Table des matières

1. Introduction	1
2. Dispositions institutionnelles	2
3. Activités réalisées	2
4. Zone et communautés où le gouvernement a officiellement reconnu des droits fonciers et/ou forestiers	5
5. Zones et communautés où le projet a permis de réaliser des progrès en matière de droits fonciers communautaires et/ou forestiers et de gouvernance	6
6. Avancées pertinentes dans dix domaines de résultats	7
6.1 Égalité entre les hommes et les femmes	7
6.2 Résolution des conflits	8
6.3 Institutions, normes et plans locaux	8
6.5 Recours aux tribunaux et à la police	8
6.6. Partenariat avec les institutions étatiques et communales	9
6.7. Capacité financière et technique	9
6.8. Réformes politiques	10
6.9. Consultations et consentement préalable, libre et éclairé	10
7. Défis et opportunités	10
7.1. Défis	10
7.2. Opportunités	11
8. Enseignements tirés	12
La conquête des droits fonciers des organisations de femmes à Banfora	12
9. Regarder vers l'avenir	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de la situation des OPF bénéficiaires d'APFR	3
Tableau 2: Situation des équipements offerts en appui au MAST	4
Tableau 3 : Synthèse des résultats des processus APFR	5
Tableau 4 : Répartition des populations bénéficiaires des Chartes foncières locales (CFL)	6

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Représentation hommes/femmes dans les quatre (04) communes ayant bénéficié de CFL en 2024	7
---	---

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Prise de vue des quelques activités de TENFOREST (Janvier à Décembre 2025)	iv
Annexe 2 : Compilation des tableaux et quelques liens de publications en ligne	ix
Annexe 3 : Six (06) documents scannés (PDF) des Attestations de possession foncière rurale délivrées aux Organisations paysannes féminines bénéficiaires.	xiii
Annexe 4 : Documents de Chartes Foncières Locales (CFL) imprimés et distribués.	xiii
Annexe 5 : Fichier Excel de suivi des indicateurs	xiii

SIGLES ET ABREVIATIONS

APFR	:	Attestation de Possession Foncière Rurale
CCFV	:	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CD		Comité Directeur
CFL	:	Charte Foncière Locale
CFV	:	Commission Foncière Villageoise
CLIP	:	Consentement Libre, Informé et Préalable
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MAST		Mobile Application to Secure Tenure
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OPF	:	Organisation Paysanne Féminine
PDFCOF	:	Projet de Sécurisation des Droits Fonciers Collectifs des Femmes en Milieu Rural au Burkina Faso
PDS	:	Président de la Délégation Spéciale
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
RAF	:	Responsable Administrative et Financière
RGPH	:	Recensement général de la population et de l'habitation
SLGF	:	Structure Locale de Gestion Foncière
TENFOREST	:	Plateforme des champions des tenures foncières et forestières
UGP	:	Unité de Gestion du Projet
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZIP	:	Zone d'Intervention du Projet

1. **Organisation** : La Plateforme des champions des tenures foncière et forestière, (TENFOREST)
2. **Titre du projet** : Projet de sécurisation des droits fonciers collectifs des femmes en milieu rural au Burkina Faso (PDFCOF)
3. **Date de soumission** : 30 décembre 2025
4. **Période de référence** : 1er janvier 2025 au 30 Novembre 2025

1. Introduction

Le Projet de Sécurisation des Droits Fonciers Collectifs des Femmes en Milieu Rural au Burkina Faso (PDFCOF) vise à sécuriser exclusivement les droits fonciers collectifs des femmes en milieu rural au Burkina Faso. Il est mis en œuvre dans six (06) communes du Burkina Faso : Banfora (région des Tannounyan/Ex-Cascades), Cassou (Région de Nando/Ex-Centre-Ouest), Garango (Région du Nakambé/Ex-Centre-Est), Pô (Région du Nazinon/Ex-Centre-Sud), Sabou (Région de Nando/Ex-Centre-Ouest) et Toussiana (Région du Guiriko/Ex-Hauts-Bassins).



Il a pour objectif global de contribuer à la sécurisation juridique des droits fonciers collectifs des femmes en milieu rural au Burkina Faso par l'obtention d'Attestations de Possession Foncières Rurales (APFR) ou autres documents fonciers légaux en protégeant leurs droits par des chartes foncières locales (CFL).

À termes, le Projet vise à sécuriser les droits fonciers collectifs de deux cents (200) organisations de femmes par la délivrance d'Attestations de Possession Foncières Rurales (APFR) au profit de 6 000 femmes bénéficiaires. Le Projet contribue aussi à prendre en compte les intérêts des femmes dans la gestion des ressources naturelles à travers l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de quatre (04) chartes foncières locales (CFL) sensibles au genre.

2. Dispositions institutionnelles

Le projet est porté par TENFOREST qui en assure la supervision générale à travers son Comité Directeur dirigé par un Président. Le Président de TENFOREST apporte également un appui technique et un soutien administratif à une équipe pluridisciplinaire constituant l'Unité de Gestion du Projet (UGP). L'UGP est chargée de la mise en œuvre opérationnelle des activités. Elle a été renforcée par le recrutement d'une Chargée de Communication à temps plein. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) institution fiduciaire, assure la bonne gouvernance financière.

3. Activités réalisées

Composante 1 : Information sensibilisation et plaidoyer

- La rediffusion en cinq (05) langues locales que sont le bissa, le nuni, le kasena, le mooré et le dioula de cinq (05) émissions radio sur la loi portant régime foncier rural et la problématique de l'accès sécurisé des femmes et de leurs organisations au foncier rural. Ces émissions radios ont été diffusées dans les six (06) communes de couverture du projet ;
- Chaque émission a été rediffusée au moins cinq (05) fois. Cela permis de sensibiliser 485 050 auditeurs des communautés locales sur la loi portant régime foncier rural au Burkina Faso et de faciliter l'obtention de terres sécurisées au profit des femmes et de leurs organisations en milieu rural ;
- Poursuite des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès de vingt-deux (22) propriétaires terriens hésitant à céder définitivement des terres aux organisations des femmes et de plaidoyer pour la délivrance des APFR aux organisations de femmes;
- Animation d'espaces de dialogue et de plaidoyer dans toutes les communes d'intervention du projet, visant à maintenir et consolider la décision des propriétaires d'accorder des terres en vue de la sécurisation foncière collective des femmes.

Composante 2 : Appui à la sécurisation des droits fonciers collectifs des organisations féminines au moyen des APFR

- Suivi des activités de mise en conformité des organisations de femmes

Sur 118 OPF préalablement identifiées, 64 disposaient déjà d'une reconnaissance officielle. En 2023 et 2024, 22 OPF ont obtenu leur document officiel grâce à l'accompagnement du projet. En 2025 et avec l'appui du projet 32 OPF supplémentaires ont obtenu leurs

récépissés de reconnaissance officielle¹. Finalement, sur les 118 OPF identifiées, seulement 02 n'ont pas pu obtenir leur reconnaissance officielle : 01 OPF à Garango en raison des difficultés de mobilisation du site de production et 01 à Cassou pour insuffisance de dynamisme de l'organisation.

- Suivi du processus de délivrance des APFR aux OPF.

Sur un total de 115 dossiers de demandes d'APFR constitués par les OPF, 76 APFR ont été délivrées au profit de 72 OPF accompagnées.

Tableau 1 : Synthèse de la situation des OPF bénéficiaires d'APFR

N°	Commune	Nombre de Villages	Nombre d'organisations de femmes	Nombre de sites sécurisés	Superficie APFR
1	Garango	07	13	14	16,26 ha
2	Sabou	05	05	05	24,22 ha
3	Toussiana	07	16	16	24,29 ha
4	Cassou	12	17	18	120,34 ha
5	Pô	04	08	08	12,03 ha
6	Banfora	10	13	15	42,58 ha
	TOTAUX	45	72	76	239,73 ha

Source : UGP/PDFCOF, décembre 2025

Composante 3 : Appui à la création des conditions favorables à une gouvernance foncière locale basée sur le genre au moyen des chartes foncières locales (CFL)

Le projet a appuyé les processus d'élaboration et de validation de quatre (04) chartes foncières locales communales (CFL) sensibles au genre en 2024. Les chartes foncières locales sont des règles locales dont l'élaboration est autorisée par la loi, pour tenir compte des réalités et besoins spécifiques des communautés d'un espace donné. Le projet a accompagné en 2025 les actions d'appropriation desdites CFL à travers :

- la traduction du contenu des CFL en 04 langues locales des espaces concernés
- la conception, l'impression et la diffusion de 1.514 fascicules des Chartes Foncières Locales en français et en langues locales au profit des acteurs locaux des communes concernées ;
- L'organisation et l'animation de huit (08) ateliers de vulgarisation et d'appropriation et des CFL dans les communes de Cassou, Garango, Pô et Sabou, avec une forte participation des femmes et des propriétaires fonciers traditionnels. Deux cent vingt-deux personnes, dont soixante-quatorze femmes, ont assisté aux ateliers. Les objectifs de participation et de sensibilisation ont été pleinement atteints, favorisant l'adhésion aux chartes foncières locales sensibles au genre.

¹ Cette reconnaissance est en référence à l'Acte Uniforme OHADA pour les OPF et à la loi 064-2015/CNT pour les associations de développement.

Composante 4 : Appui au renforcement des capacités techniques et institutionnelles

La loi confie aux Services Fonciers Ruraux (SFR) ou aux Bureaux Domaniaux (BD) des communes la conduite des processus relatifs aux APFR, notamment l'instruction des dossiers de demandes, la délimitation des sites, les relevés des coordonnées géographiques et la cartographie. Ces services sont les principaux partenaires du projet dans les communes.

Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des SFR pour une meilleure efficacité dans la conduite des processus APFR au sein des communes, le PDFCOF a financé :

- L'acquisition d'équipements et de matériels spécifiques et dont les remises officielles ont été effectuées par le Président de TENFOREST auprès des six (06) communes concernées ;
- La formation de 13 agents des Services Fonciers Ruraux des 06 communes sur l'utilisation de l'outil Mobile Application to Secure Tenure (MAST) réalisée en partenariat avec l'Observatoire National sur le Foncier du Burkina Faso (ONF-BF). Au cours de ladite formation, les différents SFR ont été dotés en matériels spécifiques liés au MAST.

Tableau 2: Situation des équipements offerts en appui au MAST

N°	Désignation	Unité	Quantité
1	Ordinateurs portables	Ordinateur	3
2	Routeurs	Routeur	6
3	GPS	Unité	4
4	Téléphones	Unité	32
5	Imprimantes	Unité	3
6	Disques durs de 1 TB	Unité	11
7	Powerbank	Unité	32
8	Antivirus	Pack	2

Source : UGP/PDFCOF, juin 2025

Composante 5 : Gestion et coordination du projet

Dans le cadre d'assurer une bonne gestion et coordination du projet, les capacités du PDFCOF ont été renforcées à travers une série d'activités notamment :

- L'arrivée de la Chargée de Communication a amélioré la visibilité du projet en ligne.
- Le Président de TENFOREST a joué un rôle clé dans la réalisation du projet, en organisant notamment la remise officielle des équipements au SFR et en effectuant plusieurs actions de plaidoyer pour accélérer le traitement des dossiers APFR, ainsi que pour persuader les propriétaires réticents à céder leurs terres aux OPF. Il a aussi fourni un appui concret aux OPF sur le terrain et facilité l'intégration de la responsable communication. Grâce à cet engagement, des avancées significatives ont été réalisées.

- La participation au séminaire-atelier sur l'élaboration des états financiers selon le Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL), organisé au bénéfice de trois membres clés de la chaîne de gestion financière : la Trésorière de TENFOREST, la Chargée de l'Administration et des Finances, ainsi que le Président de TENFOREST.
- L'organisation et la tenue d'une rencontre bilan de la mise en œuvre du PDFCOF. La rencontre s'est tenue à Koudougou et a connu la participation du Point Focal de Tenure Facility et du Président de TENFOREST ;
- L'organisation et la réalisation d'une réunion d'évaluation portant sur la mise en œuvre du PDFCOF ont eu lieu à Koudougou, en présence du Point Focal de Tenure Facility ainsi que du Président de TENFOREST.
- La participation du Président de TENFOREST à la session extraordinaire des Délégations Spéciales des Communes de Cassou et Pô en vue de plaider pour l'exemption des droits et taxes relatifs à la délivrance des APFR au profit des Organisations de Femmes accompagnées par le projet ;

4. Zone et communautés où le gouvernement a officiellement reconnu des droits fonciers et/ou forestiers

- 76 APFR délivrées sur cent quinze (115) demandes APFR, soit un taux d'aboutissement de 66,08%. Les plus grandes performances sont enregistrées à Cassou, Toussiana et Garango.
- 239,73 hectares de terres ont été sécurisés au bénéfice de soixante-douze (72) Organisations Paysannes Féminines (OPF). Cassou représente 50% de ces superficies, ce qui témoigne d'une grande disponibilité de terres ainsi que de l'engagement des propriétaires fonciers en faveur de l'équité entre les genres.
- 3 025 femmes directement bénéficiaires et 18 150 personnes touchées indirectement, illustrant l'effet multiplicateur du projet sur les membres des ménages concernés.
- Toutes les 06 communes d'intervention ont coopéré avec le projet et procédé à la délivrance effective d'APFR aux organisations de femmes. Cela témoigne de leur engagement en faveur des droits fonciers des femmes dans leurs espaces respectifs.

Tableau 3 : Synthèse des résultats des processus APFR

Commune	Demandes APFR Constituées	APFR délivrées aux OPF	Superficies des sites sécurisés	Nb d'OPF bénéficiaires	Nombres de femmes bénéficiaires	Bénéficiaires indirects
Banfora	21	15	42,58	13	521	3 126
Cassou	20	18	120,34	17	772	4 632
Garango	16	14	16,26	13	401	2 406
Pô	27	08	12,03	08	274	1 644
Sabou	09	05	24,22	05	523	3 138
Toussiana	22	16	24,30	16	534	3 204
ENSEMBLE	115	76	239,73	72	3 025	18 150

Source : UGP/PDFCOF, Décembre 2025

5. Zones et communautés où le projet a permis de réaliser des progrès en matière de droits fonciers communautaires et/ou forestiers et de gouvernance

Des progrès ont été réalisés dans les 06 communes d'intervention. Grace aux actions de sensibilisation et de plaidoyer, les autorités coutumières et les hommes propriétaires terriens ont accepté l'idée de sécuriser légalement les femmes sur les terres qu'ils leur ont octroyées. Cela est un progrès important car selon les traditions, si une femme peut accéder à la terre, elle ne peut pas en être propriétaire. Sans ce progrès, la suite du processus d'appui du projet était impossible pour permettre aux femmes d'avoir des APFR.

Les CFL validées officiellement permettent de consolider les changements positifs réalisés dans les communes d'intervention notamment à travers des règles locales telles que :

- Le droit reconnu à la femme d'être sécurisée sur la terre ;
- Un accès reconnu des femmes et groupes vulnérables aux ressources foncières et forestières ;
- Une gestion équitable des ressources naturelles prenant en compte les préoccupations spécifiques aux femmes ;
- Un accès privilégié des femmes et groupes vulnérables aux Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL);
- La prescription d'actions de préservation et d'exploitation durable des ressources foncières et forestières ;
- Des dispositions qui réglementent désormais l'accès et l'exploitation des terres rurales et de leurs ressources, offrant ainsi un outil pour prévenir et gérer les conflits fonciers.

Les CFL contribuent à l'atténuation des conflits fonciers liés à l'accès et à l'exploitation des ressources naturelles notamment la terre et offrent aux Commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV) des instruments gestion amiable des conflits fonciers dans les localités des communes.

La mise en œuvre concrète des CFL validées aura un impact favorable sur la vie quotidienne des populations, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Répartition des populations bénéficiaires des Chartes foncières locales (CFL)

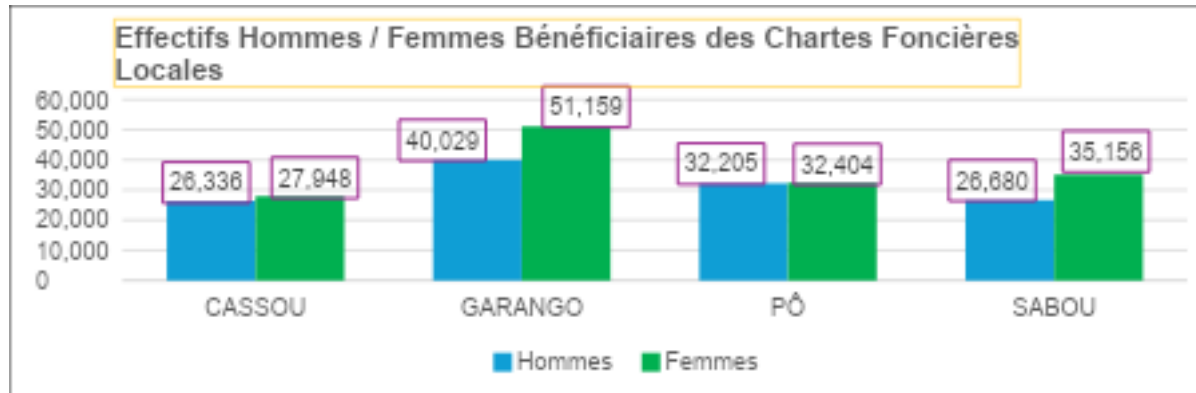
Commune	Nb de Ménages	Hommes	Femmes	TOTAL	% Femmes
CASSOU	8 885	26 336	27 948	54 284	51,48%
GARANGO	19 764	40 029	51 159	91 188	56,10%
PÔ	14 229	32 205	32 404	64 609	50,15%
SABOU	10 077	26 680	35 156	61 836	56,85%
TOTAL	35 493	93 032	110 858	203 890	54,37%

Source: RGPH 2019, INSD Burkina Faso

La répartition des populations des communes bénéficiant de la couverture des chartes foncières locales fait ressortir environ 54,37% de femmes et 45,63% d'hommes.

Le schéma suivant illustre la représentation graphique des populations de la zone de couverture des quatre chartes par sexe.

Graphique 1 : Représentation hommes/femmes dans les quatre (04) communes ayant bénéficié de CFL en 2024



Source : UGP/PDFCOF, Décembre 2025

6. Avancées pertinentes dans dix domaines de résultats

6.1 Égalité entre les hommes et les femmes

- Certaines femmes manifestaient au départ des appréhensions, redoutant que le processus de sécurisation foncière n'entraîne un retrait de leurs terres. Grâce à une approche prudente et à un travail continu de sensibilisation, elles ont progressivement gagné en confiance et en assurance et ont adhéré pleinement aux objectifs du projet ;
- Une diminution significative des réticences des propriétaires terriens à céder des parcelles aux femmes a été observée. Sur trente-deux (32) propriétaires terriens initialement réticents, vingt-quatre (24) ont finalement consenti à une cession définitive, rendant possible l'obtention des APFR par les bénéficiaires ;
- Les chartes foncières locales offrent aux femmes un accès plus stable et plus sécurisé aux produits forestiers non ligneux dans les communes concernées ;
- Au cours des processus d'élaboration des CFL, une place importante a été accordée aux femmes ; elles ont été régulièrement consultées et ont pu exprimer librement leurs préoccupations spécifiques ;
- Le rôle des femmes a été progressivement renforcé au sein des instances locales de gouvernance foncière grâce à l'appui et la coopération des structures locales de gestion foncière (SLGF) des communes et villages ;
- Lors des ateliers menés dans le cadre du projet, les femmes jouent désormais un rôle actif en participant par l'intermédiaire de questions, d'observations pertinentes et de plaidoyers formulés de manière appropriée.

6.2 Résolution des conflits

Aucun conflit n'a été associé aux activités du projet ou n'a nécessité d'intervention, grâce à la méthode appliquée. L'équipe a su anticiper d'éventuels différends en adoptant une démarche prudente et en menant des actions de sensibilisation importantes.

Les Chartes Foncières Locales (CFL) sont des outils clés pour la prévention et la gestion des conflits. Elles instaurent des mécanismes de gestion rationnelle des ressources naturelles reposant sur des règles consensuelles et coutumières, négociées lors de groupes de discussion spécifiques. Seules les règles ayant obtenu un consensus ont été intégrées dans les CFL, ce qui permet de réduire significativement les causes majeures de tensions entre communautés, notamment en ce qui concerne l'accès aux terres et aux ressources naturelles.

Dans la majorité des communes, les structures locales de gestion foncière (SLGF) ont bénéficié d'un renouvellement et d'un renforcement de leurs capacités. Elles occupent une fonction essentielle dans la médiation foncière locale, contribuant ainsi à atténuer l'escalade des différends. Une évaluation continue des conflits après l'adoption des CFL serait utile pour mesurer l'efficacité réelle de ces mécanismes.

6.3 Institutions, normes et plans locaux

RAS Cartographie et suivi

La majorité des sites sécurisés destinés aux OPF bénéficiaires présentent généralement de petites surfaces, souvent inférieures à 2 hectares, ce qui illustre la modestie des terres distribuées. Les parcelles de taille moyenne sont rares et les grandes étendues demeurent exceptionnelles, ce qui confirme la difficulté d'accès au foncier ainsi que la forte pression sur les terres disponibles.

Superficies des sites	Effectif des sites par tranche
Moins de 1 ha	22
[1 ; 2 [	16
[2 ; 3 [	10
[3 ; 5 [	08
[5 ; 7 [	14
[7 ; 10]	03
[10,01 ; 20]	02
plus de 20 ha	01
TOTAL	76

Source : UGP/PDFCOF, Décembre 2025

Les 76 Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR) délivrées par les autorités compétentes sont présentées en annexe 2.

6.5 Recours aux tribunaux et à la police

RAS

6.6. Partenariat avec les institutions étatiques et communales

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PDFCOF a accompagné les institutions étatiques et communales à travers :

- Le déploiement de l'outil Mobile Application to Secure Tenure (MAST) dans toutes les six (06) communes de la zone d'intervention;
- Le renforcement des capacités techniques des agents chargés de l'application de l'outil MAST ;
- La fourniture d'équipements appropriés ;
- Le suivi de l'application de l'outil MAST ;
- Le renforcement des capacités logistiques des services fonciers communaux à travers leur dotation en motocyclettes, matériels informatiques et mobiliers de bureaux.

La situation des appuis en équipements informatiques, logistiques et mobiliers de bureau est donnée en annexe dans le tableau 4.

6.7. Capacité financière et technique

Les ressources financières du projet sont entièrement assurées par L'International Land and Forest Tenure Facility. La gestion des ressources financières du projet est assurée par une institution fiduciaire qui est l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). L'Uicn s'occupe aussi du renforcement des capacités comptables et financières de TENFOREST.

Pour une meilleure gestion des ressources financières mises à sa disposition, TENFOREST a apporté les améliorations suivantes :

- le recrutement d'un Responsable Administratif et Financier ;
- l'installation d'un logiciel de gestion comptable et la formation du personnel ;
- le renforcement de capacités du personnel impliqué dans la gestion financière et comptable du projet ;
- l'élaboration et l'utilisation d'un manuel de procédures de gestion administrative et financière.

TENFOREST a participé à la rencontre annuelle de The Tenure Facility et à des sessions d'échanges et d'apprentissages à Brazzaville, République du Congo, du 12 au 17 octobre 2025.

Lors de l'atelier, TENFOREST a contribué au panel de la Session 9b sur les Approches sensibles au genre en matière de gouvernance foncière communautaire. Elle a pu présenter les stratégies concrètes mises en œuvre au Burkina et qui se sont avérées efficaces pour rendre la gouvernance foncière communautaire plus sensible au genre. Aussi, elle a éclairé les participants sur les obstacles ou défis entravant encore la participation et le leadership significatifs des femmes dans la gouvernance foncière au Burkina avant de tirer les enseignements qui peuvent être adaptés ou transposés à plus grande échelle pour renforcer l'égalité des genres dans la gouvernance foncière communautaire en Afrique ?

Par ailleurs, les participants ont bénéficié de sessions de renforcement de capacités sur le Suivi-évaluation et la communication (MEL) ainsi que sur les techniques de narration d'histoires significatives de changement. La Chargée du genre du PDFCOF et la Chargée de Plaidoyer genre et changement climatiques de TENFOREST ont représenté TENFOREST. Cette rencontre a été une opportunité pour elles de nouer des contacts et de s'enrichir des expériences d'autres organisations

6.8. Réformes politiques

- **Contexte**

Dans le cadre de la refondation au Burkina Faso, les autorités ont lancé d'importantes réformes politiques et foncières. En 2024, une Autorité Nationale de Coordination du foncier a été créée, rattachée à la Présidence. En 2025, la loi-cadre sur le foncier, loi portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso (RAF) a été révisée et des mesures préparent la révision de la loi foncière rurale.

- **Suivi du processus de réforme foncière**

Les réformes foncières en cours revêtent une importance capitale pour le PDFCOF, engagé dans la promotion de la sécurisation collective des terres pour les femmes rurales, notamment par la facilitation de l'octroi d'APFR collectives à leurs organisations. Avec l'appui du Point Focal de la Tenure Facility, le PDFCOF s'est tenu informé de près de l'avancement de ces réformes grâce à :

- La réception des informations sur le projet et l'évolution de la réforme, obtenues lors des consultations régulières du Point Focal/TF, considéré comme une personne ressource par la Commission ALT chargée de la réforme (CAGIDH – Commission des affaires Générales, Institutionnelles et des Droits Humains) de l'Assemblée de la Transition.
- La collecte et le partage avec le projet des avant-projets de loi relatifs à la RAF, ainsi que la diffusion du texte promulgué de cette loi.
- L'annonce du lancement prochain des travaux de relecture de la loi foncière rurale, laissant entrevoir la poursuite du projet.

Après avoir analysé la nouvelle loi, le point focal a confirmé qu'elle n'impactait pas directement les activités en cours. Il a néanmoins recommandé au projet de maintenir sa veille concernant l'évolution de la réforme, en particulier celle liée à la révision de la loi foncière rurale. Le projet reste ouvert à toutes les opportunités de participation aux futures concertations sur ce sujet, afin de partager son expérience, ses succès et ses défis dans le domaine de la sécurisation foncière collective des femmes rurales burkinabè.

6.9. Consultations et consentement préalable, libre et éclairé

Le processus participatif utilisé pour l'élaboration des CFL garantit que toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes, les migrants et les personnes handicapées, ont été préalablement informées et ont librement adhéré aux initiatives envisagées. Cela renforce la légitimité des CFL et favorise leur acceptation.

Quant au processus d'acquisition des Attestations de Possession Foncière Rurale, il a été précédé par la signature des fiches de Consentement, Libre, Informé et Préalable (CLIP). Au total, 55 CLIP ont été signés dans les 06 communes de la zone d'intervention.

7. Défis et opportunités

7.1. Défis

❖ **Obtenir une collaboration franche, soutenue et efficace des services techniques du cadastre :**

Le service du Cadastre vérifie l'absence de titre foncier avant de donner son avis sur un dossier d'APFR, puis transmet le dossier au SFR. Pour accélérer le traitement, le projet a organisé des échanges et sensibilisations impliquant aussi les autorités communales. Les PDS de Toussiana et Sabou ont pris des initiatives pour identifier les obstacles et faciliter la gestion des dossiers. Le principal frein reste le manque de ressources humaines et matérielles dans les services cadastraux. Un appui logistique améliorerait l'efficacité du traitement, et la coopération des communes a été un facteur clé de réussite.

❖ **Maintenir la mobilisation des femmes organisées, des propriétaires terriens et des communes :**

Le PDFCOF fait face à la question sensible de l'accès sécurisé des femmes au foncier rural, certains propriétaires terriens hésitant à céder définitivement leurs terres pour l'obtention d'APFR par les femmes. Pour éviter toute insécurité foncière pour ces dernières, le projet maintient une communication constante avec les femmes, les propriétaires et les acteurs communaux afin de faciliter des cessions définitives. Quatre espaces de dialogue ont ainsi été organisés pour convaincre les derniers propriétaires réticents, permettant la poursuite de la sécurisation foncière au profit des organisations de femmes.

❖ **Assurer la collecte systématique et la mise à disposition des données quantitatives :**

Les Chargés de Suivi évaluation et du Genre ont fourni aux animateurs des fiches pour la collecte de données concernant : i) les superficies des exploitations des OPF, ii) les informations relatives aux membres de ces OPF, iii) l'évolution de leur situation légale par rapport aux textes en vigueur et iv) l'intégration de la dimension de genre.

❖ **L'harmonisation des process de délivrance des APFR au niveau des Communes**

Dans cette phase pilote, six communes ont participé au processus de délivrance des APFR, avec des approches différentes selon les localités. À Garango, Sabou et Toussiana, les APFR ont été remises directement aux OPF, tandis qu'à Cassou et Pô, elles ont d'abord été accordées aux propriétaires terriens avant cession aux OPF, entraînant certaines réticences à Pô. Pour la suite du projet, il est nécessaire d'harmoniser les procédures.

❖ **Soutenir les propriétaires terriens.**

La réticence observée dans la Commune de Pô est partiellement liée à l'inscription erronée de « cession par vente » sur les formulaires d'APFR, visant à éviter l'intervention d'un notaire requise pour une donation. À l'avenir, il serait judicieux d'harmoniser la délivrance des APFR et de proposer une solution acceptable pour les propriétaires, ce qui améliorerait la couverture APFR et réduirait les conflits fonciers.

❖ **Tenir compte de la durée du processus de délivrance APFR.**

Depuis l'adoption de la loi portant régime foncier rural qui a institué l'APFR comme titre de jouissance et de sécurisation foncière rurale la délivrance desdites actes prend énormément de temps. Il serait donc bon d'en tenir compte.

7.2. Opportunités

❖ Engagement soutenu des autorités communales et coutumières :

Grâce aux initiatives du PDFCOF, les autorités locales et les organisations de femmes se sont engagées dans le projet et sa mise en œuvre. Le maintien du contact, la sensibilisation continue et le renforcement des capacités ont favorisé cette adhésion. L'amélioration de la sécurité permet désormais d'étendre les actions à d'autres communes.

8. Enseignements tirés

Première leçon : Les inégalités de genre sont profondément enracinées dans la culture au Burkina Faso. Garantir aux femmes des droits fonciers collectifs nécessite un plaidoyer et une sensibilisation régulière auprès des autorités, propriétaires et des femmes elles-mêmes ;

Deuxième leçon : Il est essentiel de mettre en place des méthodes soigneusement élaborées et adaptées aux contextes socio-culturels propres à chaque localité ou commune, afin d'éviter des effets négatifs et d'empêcher une augmentation de la marginalisation foncière des femmes ;

Troisième leçon : Pour que les femmes aient un accès sécurisé à la terre, il est essentiel d'adopter une vision à long terme, car le changement profond des mentalités locales demande du temps. Les avancées obtenues peuvent rester fragiles et être remises en question par divers événements ou évolutions, même si elles semblent acquises sur le moment.

Histoire significative de changement

La conquête des droits fonciers des organisations de femmes à Banfora

À Banfora, de juin 2024 à août 2025, les Organisations paysannes des femmes ont mené des démarches soutenues pour obtenir les Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR) et sécuriser leurs terres agricoles, avec l'appui du projet TENFOREST.

Malgré leur détermination, la procédure a longtemps achoppé sur des lourdeurs administratives orchestrées par le Directeur des Affaires Foncières et Domaniales de la commune, qui opposait des réponses imprécises et des reports à répétition. Ce climat d'incertitude a pendant quinze mois freiné l'avancée normale du dossier, plongeant les bénéficiaires dans la frustration, mais sans entamer leur volonté.

C'est en octobre 2025 qu'un changement décisif s'est opéré. L'entrée en scène du Président de la Délégation Spéciale a marqué un tournant inattendu : par sa fermeté et sa transparence, il a exigé la reprise du processus, relancé le dialogue, et restauré la confiance entre les parties prenantes. Grâce à son intervention déterminée, les blocages administratifs ont été levés en l'espace de quelques semaines.

La délivrance effective des APFR a alors pris une dimension symbolique et concrète : ces attestations sont devenues des boucliers contre l'insécurité foncière, des preuves de reconnaissance et d'autonomisation pour les femmes agricultrices. Ce succès collectif, fruit de la persévérance, du dialogue et de l'intégrité d'un leadership engagé, incarne une histoire de changement significatif pour la communauté de Banfora et inspire désormais d'autres initiatives en faveur des droits fonciers des femmes.

9. Regarder vers l'avenir

Programmation des activités 2026

Composante	Activité / tâche	Responsable	PERIODE																	
			Janvier 2026				Février 2026					Mars 2026								
			S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S5	S1	S2	S3	S4	S5				
Composante 2 : Appui à la sécurisation des droits fonciers collectifs des organisations féminines au moyens des APFR	Appuyer le processus de délivrance des APFR par les communes	Coordonnateur du Projet																		
Composante 3 : Appui à la création des conditions favorables à une gouvernance foncière locale basée sur le genre au moyen des CFL	Ateliers départementaux d'appropriation du contenu des CFL par les chefs coutumiers des villages	Chargée de Genre																		
Composante 5 : Coordination et gestion du Projet	Acquisition des Gadgets de visibilité	RAF																		
	Cérémonies officielles de remise de APFR	Président																		
	Création d'un site Web	Communicatrice																		
	Atelier bilan programmation	Coordonnateur du Projet																		
	Capitalisation des acquis du projet (Interne)	Coordonnateur du Projet																		
	Production du rapport final	Coordonnateur du Projet																		
	Produire un film documentaire	Communicatrice																		
	Atelier de clôture	Coordonnateur du Projet																		

Source : UGP/PDFCOF, décembre 2025

Annexes

Annexe 1 : Prise de vue des quelques activités de TENFOREST (Janvier à Décembre 2025)



ATELIER BILAN PROGRAMMATION SEMESTRIEL DU 11 FEVRIER 2025 A KOUDOUGOU



Visite de Courtoisie d'une mission à Madame la Présidente de le Délégation Spéciale de la commune de Cassou



Travaux de cadrage pour la traduction de la Charte foncière de la commune de Cassou



Travaux de cadrage pour la traduction de la Charte foncière locale de la commune de Sabou



Le responsable du Service Foncier Rural de la Commune de Sabou souriant à la remise des matériels d'appui



Le Président de TENFOREST remettant les matériels d'appui au Service Foncier Rural de la commune de Cassou



Photo de famille lors de la remise des matériels d'appui au Service Foncier Rural de la commune de Cassou



Photo de famille lors de la remise des matériels d'appui au Service Foncier Rural de la commune de Banfora



Photo de famille lors de la remise des matériels d'appui au Service Foncier Rural de la commune de Banfora



Photo de famille lors de la remise des matériels d'appui au Service Foncier Rural de la commune de Toussiana



Réunion de cadrage pour la traduction des quatre (04) Chartes foncières locales



Echanges entre le Président de TENFOREST et le Président de la Délégation Spéciale de la commune de Pô en marge de la cérémonie officielle de remise des matériels d'appui au Service Foncier Rural de la commune



Photo de famille lors de la remise des matériels au profit du Service Foncier Rural de la commune de Pô



Visite de Courtoisie d'une mission à Chef coutumier de la commune de Pô



Visite de Courtoisie d'une mission au Chef du service Cadastral de la région des Hauts-Bassins



Photo de famille / séance de vulgarisation de la Charte foncière locale genre sensible de Cassou



Atelier bilan programmation semestriel du 21 aout 2025



Photo de famille / Formation pour l'utilisation de l'outil MAST



Séance de vulgarisation de la Charte foncière locale genre sensible de Cassou

Annexe 2 : Compilation des tableaux et quelques liens de publications en ligne

Tableau 1 : Situation des OPF en conformité avec les textes en vigueur

N°	COMMUNE	Nombre d'OPF Ciblées	Nb d'OPF mis à jour en 2023 et 2024	Nb d'OPF mis à jour en 2025
01	Banfora	21	02	02
02	Cassou	20	02	08
03	Garango	15	06	02
04	Pô	32	05	18
05	Sabou	08	00	02
06	Toussiana	22	07	00
	ENSEMBLE ZIP	118	22	32

Source : UGP/PDFCOF, Juin 2025

Tableau 2 : Situation des soixante-seize (76) APFR collectives délivrées

N°	Commune	Village	Nom de l'organisation	Effectif des membres	Superficie APFR
1	Garango	Mangalé	SCOOP/ Youkouma	25	0,2
2	Garango	Mangalé	SCOOP/ Youkouma		0,5
3	Garango	Sanogho	SCOOP/ Guinkouma	20	0,24
4	Garango	Zigla-koulpélé	SCOOP/ FONGNINTA	20	0,87
5	Garango	Zigla-koulpélé	SCOOP/ Yansoukoum	23	0,95
6	Garango	Zigla-koulpélé	SCOOP/ Wokakouma	15	0,51
7	Garango	Zigla-koulpélé	SCOOP/Koumalè	14	0,32
8	Garango	Kombinatenga	SCOOP/ YEKOUMA	37	2,46
9	Garango	Kombinatenga	SCOOP/ Bootilou	45	1,34
10	Garango	Siguinvoussé	SCOOP/ Wokakouma	45	0,99
11	Garango	Lergho	SCOOP Yekouma	74	2,02
12	Garango	Sanogho	SCOOP/ Koumalè de Sanogho	22	1,08
13	Garango	Sanogho	SCOOP/ Lèbadine	21	1,06
14	Garango	Siguinvoussé	SCOOP/ Koumalè	40	3,72
15	Sabou	Tanghin Wobdo	Scoops Waogwende	102	11,96
16	Sabou	Nabadogo	Scoops Pegdwende	37	0,95
17	Sabou	Sarana	Scoops Relwende	132	5,25
18	Sabou	Nariou	Scoops Pingdwende	198	4,15
19	Sabou	Gounghin	Scoops Sidnoma	54	1,91
20	Toussiana	Yoya	SCOOPS Maraïchère Yabil	24	3,1186
21	Toussiana	Yoya	SCOOPS de Sésame AYE WEINTIN de MOU	50	2,6786
22	Toussiana	Wempéa 1	SCOOPS Niébé BENKADI	36	5,47
23	Toussiana	Nianaba	Scoops Kounadia	20	0,71

N°	Commune	Village	Nom de l'organisation	Effectif des membres	Superficie APFR
24	Toussiana	Wempéa 1	SCOOPS de production de sésame Benkadi	38	0,85
25	Toussiana	Keleya	SCOOPS de production de niébé RYE Wintin	29	0,72
26	Toussiana	Nianaba	Groupeement villageois féminin Benkady	35	0,92
27	Toussiana	Badougouya	SCOOP des productrices Badenya-Kadi	25	1,29
28	Toussiana	Mou	SCOOPS des productrices de Niébé weintin	50	0,84
29	Toussiana	Nianaba	SCOOPS de production de riz Wintin de Nianaba	36	0,59
30	Toussiana	Keleya	SCOOPS de production de niébé N'Diegni de Kéleya	37	2,67
31	Toussiana	Nianaba	Scoops des Productrices de Sésame Fotemogo Ban Gbinwaké 1	33	0,59
32	Toussiana	Badougouya	Scoops de Production de Sésame Marapanga Benkadi	21	1,32
33	Toussiana	Badougouya	Scoops de Production Maraichère Marapanga Siguiony Kadi	50	0,96
34	Toussiana	Wempéa 1	SCOOPS des productrices de sésame Gnine Badeya	25	0,43
35	Toussiana	Wempéa 1	SCOOPS des productrices de niébé mognou de wempea 1	25	1,14
36	Cassou	Bonaprio	SC YIINISSOA de Bonaprio	35	4,86
37	Cassou	Cassou	SC YENLANA	30	2,5
38	Cassou	Cassou	SC YENLANA		8,33
39	Cassou	Cassou	SC NIEBE DOUANA SAON	25	8,21
40	Cassou	Cassou	SC Association POM'BAO	300	20,55
41	Cassou	Cassou	SC Yiineye Kotian	23	1
42	Cassou	Cassou	SC NI DJANA ZENI	30	5,6
43	Cassou	Lon	SC YUSONOU	20	5,96
44	Cassou	Nevri	SC NEGILA DOUAN	35	4,8
45	Cassou	Ouayou	SC LABONAN YUE	25	13,61
46	Cassou	Ouayou	SC NEMARO NEKOUANTIOU	32	5,32
47	Cassou	Oupon	SC KASSAN DOUANA	30	4,54
48	Cassou	Pourè	SC FANPIYINA	31	5,28
49	Cassou	Prô	SC YIINEYE de Prô	20	6,17
50	Cassou	Sanayou	SC KANIN SONW	40	5,81
51	Cassou	Sourou	SC YOUANI NEMARO	26	3,21
52	Cassou	Tagnan	SC Nassa - Yiina	30	6,25
53	Cassou	Vrassan	SC Lassoan de Vrassan	40	8,34
54	Pô	TAMBOLO	SCS BAZINDIBA I	30	1,49
55	Pô	TAMBOLO	SCS "NABWALA-LAGC-ZANA" des maraîchères	35	1,49

N°	Commune	Village	Nom de l'organisation	Effectif des membres	Superficie APFR
56	Pô	KAMPALA-FAN IAN	Association des femmes pour le réveil de KAMPALA « DIZANGUE »	22	1,37
57	Pô	KAMPALA-FAN IAN	SCS "WEWOLIBIE"	46	1,37
58	Pô	KAMPALA-DO NGO	SCS DIZEN-DAANI SIGINVOUGSE	34	1,1
59	Pô	SAPINA	SCS DIZEN DANI	42	3,21
60	Pô	SAPINA	SCS "DIZEMDAANI"	35	1,00
61	Pô	SAPINA	SCS "WEZOULA"	30	1,01
62	BANFORA	Tangora	Association MUNYU	100	5,75
63	BANFORA	Tangora			6,37
64	BANFORA	Bodadiougou	SCOOPS GOLIDOULA » des productrices de niébé	33	2,57
65	BANFORA	Niankar	SCOOPS IGWANKOUFA » de production de riz de Niankar	22	5,18
66	BANFORA	Siniena	SCOOPS « EFARAMAMA » de production de tomate de SINIENA	42	2,17
67	BANFORA	Toumousséni	SCOOPS « YAYIGOUAN-GOUFA » de production de riz de Toumousséni	50	2,42
68	BANFORA	Siniena	SCOOPS « YACOUFA » de la production de riz de SINIENA	38	1,26
69	BANFORA	Tiempagora	SCOOPS /Djonfin	22	0,94
70	BANFORA	Marebama	SCOOPS « IBELE INA » de production de riz de Marebama	22	0,28
71	BANFORA	Diarabakoko	SCOOPS « BANTEBAMA » des productrices de niébé de Diarabakoko	26	6,76
72	BANFORA	Diarabakoko	SCOOPS « IFERE MAAMA » des productrices de riz de Diarabakoko	28	5,76
73	BANFORA	Bombora	SCOOPS « IKEINE » de production de niébé de Bombora	39	2,13
74	BANFORA	Karfiguéla	SCOOPS « Benkadi » de production de riz	40	0,48
75	BANFORA	Toumousséni	SCOOPS « BANEGOUFA » de production de riz de Toumousséni	59	0,29
76	BANFORA	Toumousséni			0,22
	06 communes	45 villages	72 OPF	3 025	239,73

Source : UGP/PDFCOF, décembre 2025

Tableau 3 : Point des équipements remis aux services fonciers ruraux dans les communes d'intervention du projet

N°	Désignation	TOTAL ZIP
01	Motos	06
02	GPS	04
03	Ordinateurs portables	04
04	Ordinateurs complets de bureau	03
05	Disques durs externes	03
06	Photocopieuse Canon	01
07	Scanners	02
08	Imprimantes en couleur	02
09	Imprimante blanc noir	01
10	Armoires de rangement	02
11	Table Bureau	01
12	Fauteuil Directeur	01

Source : UGP/PDFCOF, juin 2025

Tableau 4 : Situation des matériels acquis pour la formation sur l'outil MAST

N°	Désignation	Unité	Quantité
1	Ordinateurs portables	Ordinateur	3
2	Routeurs	Routeur	6
3	GPS	Unité	4
4	Téléphones	Unité	32
5	Imprimantes	Unité	3
6	Disques durs de 1 TB	Unité	11
7	Power Bank	Unité	32
8	Antivirus	Pack	2

Source : UGP/PDFCOF, juin 2025

Liens de quelques publications de la Page Facebook de TENFOREST-BURKINA :

- <https://www.facebook.com/people/Tenforest-Burkina-Faso/100089708037697/> ;
- <https://www.facebook.com/share/p/16iCUjfcnT/> ;
- <https://www.facebook.com/share/p/1AGXjSgnYt/>

Lien des publications des médias partenaires :

- <https://www.facebook.com/share/p/15tTB3o7gk/> ;

- <https://burkina24.com/2025/06/26/droits-fonciers-des-femmes-la-plateforme-tenforest-burkina-faso-renforce-les-capacites-operationnelles-du-bureau-domanial-de-la-commune-de-gara-ngo> ;
- <https://www.facebook.com/100063679201701/posts/1314972130635415/?mibextid=rS40aB7S9Ucbxw6v>.

Annexe 3 : Six (06) documents scannés (PDF) des Attestations de possession foncière rurale délivrées aux Organisations paysannes féminines bénéficiaires.

Annexe 4 : Documents de Chartes Foncières Locales (CFL) imprimés et distribués.

Annexe 5 : Fichier Excel de suivi des indicateurs